

# Calendrier des jours de fermeture 2008

CONTACTS CGT DdR NORD OUEST

CLAUDE HELENE BERNARD 06 80 13 51 55 / NICOLE MONGRENIER 06 76 76 98 81 / PATRICE PICARD 06 17 58 24 54

## A - Collaborateurs travaillant du lundi au vendredi

Les collaborateurs travaillant selon ce régime bénéficient des jours fériés et ponts suivants :

- 7 jours fériés fixés sur un jour normalement travaillé :



mardi 1er janvier	jour de l'an
lundi 24 mars	lundi de Pâques
jeudi 8 mai	victoire 1945
lundi 14 juillet	fête nationale
vendredi 15 août	Assomption
mardi 11 novembre	armistice 1918
jeudi 25 décembre	Noël

Comme les années précédentes, le jour de solidarité **(1)** est fixé le lundi de Pentecôte, et un jour de fermeture est positionné sur cette journée afin qu'elle ne soit pas effectivement travaillée.

- 2 jours de ponts :

lundi 12 mai	lundi de Pentecôte
	jour de solidarité
vendredi 26 décembre	lendemain de Noël

- le jeudi 1er mai **(qui, en 2008, est également le jeudi de l'Ascension)**.

Soit, au total, 9 "jours fériés et ponts" auxquels s'ajoute le 1er mai non travaillé.

## B - Collaborateurs travaillant du mardi au samedi

Les salariés travaillant selon ce régime bénéficient des jours fériés et ponts suivants :

- 5 jours fériés fixés sur un jour normalement travaillé :

mardi 1er janvier	jour de l'an
vendredi 15 août	Assomption
samedi 1er novembre	Toussaint
mardi 11 novembre	armistice 1918
jeudi 25 décembre	Noël

### Particularité 2008 :

Habituellement, le jour de solidarité **(1)** est fixé le jeudi de l'Ascension.

En 2008, le jeudi de l'Ascension étant le 1er mai, jour légalement chômé, il est nécessaire de changer le positionnement du jour de solidarité.

Pour 2008, le jour de solidarité est donc fixé le jeudi 8 mai (victoire 1945), et un jour de fermeture est positionné sur cette journée afin qu'elle ne soit pas travaillée.

- 4 jours de ponts ou de fermeture :

samedi 22 mars	week-end de Pâques
jeudi 8 mai	victoire 1945
	jour de solidarité
samedi 12 juillet	week-end du 14 juillet
samedi 16 août	week-end du 15 août
le jeudi 1er mai	<b>(qui, en 2008, est également le jeudi de l'Ascension)</b> .

Soit, au total, 9 "jours fériés et ponts" auxquels s'ajoute le 1er mai non travaillé.

**(1) dans le cadre de l'application à ce jour de la loi relative au dispositif de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.**

## C - Heure de sortie anticipée

Il est accordé comme chaque année à l'ensemble du personnel, quel que soit son régime de travail, une heure de sortie anticipée à prendre avant le 30 juin 2008.

Cette mesure vise à compenser le différentiel entre la durée du jour de solidarité (7 heures) et le temps de travail habituel (7h48), les 48 minutes étant arrondies à 1 heure.

Dans les unités où la durée journalière de travail est supérieure à 8 heures, les salariés pourront bénéficier d'une sortie anticipée majorée dans les mêmes proportions.

### Exemple :

Dans les unités où le temps de travail quotidien habituel est de 8h20, les collaborateurs bénéficieront d'1h20 de sortie anticipée.

En fonction des nécessités de service, les salariés pourront choisir individuellement, en accord avec leur hiérarchie, le jour sur lequel ils bénéficieront de cette sortie anticipée, qui devra être prise à partir de la date du jour de solidarité (soit, selon le régime de travail, à partir du 8 ou du 12 mai 2008) et avant le 30 juin 2008.

Dans les unités en horaires variables, ce départ anticipé sera crédité sur le compteur d'horaires variables et s'effectuera sur la plage mobile.

## Tableau récapitulatif calendrier 2008

Jours de repos pour les collaborateurs travaillant du lundi au vendredi		du mardi au samedi	
mardi 1er janvier			jour de l'an
	samedi 22 mars		week-end de Pâques
lundi 24 mars		lundi de Pâques	
	jeudi 1er mai		fête du travail
jeudi 8 mai	jeudi 8 mai	victoire 1945	victoire 1945 jour solidarité
lundi 12 mai		lundi de Pentecôte jour solidarité	
	samedi 12 juillet		week-end du 14 juillet
lundi 14 juillet		fête nationale	
vendredi 15 Août			Assomption
	samedi 16 août		week-end du 15 août
	samedi 1er novembre		Toussaint
mardi 11 novembre			armistice 1918
jeudi 25 décembre			Noël
vendredi 26 décembre		lendemain de Noël	

Ce calendrier ne fait pas obstacle aux astreintes ou travaux exceptionnels qui pourraient être demandés pendant les jours de fermeture. En tout état de cause, les jours travaillés dans ce cas seront compensés par une récupération, à due concurrence, des jours de RTT non pris.

IDL LCL OCTOBRE 2007

